

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/12-577-1424 du 12/11/2012

ACTIVITES INTERDISCIPLINAIRES AU BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE - SERIE ST2S

Références : Arrêté du 30 janvier 2012 - BO n° 10 du 8 mars 2012 - note de service n° 2012-076 du 26 avril 2012 publiée au BO n° 21 du 24 mai 2012

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées technologiques publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme OLIVIER - Tel : 04 42 91 71 83 - Mme LAURENT - Tel : 04 42 91 71 87 - Fax : 04 42 91 75 02

L'arrêté du 30 janvier 2012 institue pour la série ST2S une épreuve obligatoire anticipée « activités interdisciplinaires ».

Cette disposition prend effet à compter de la session 2014 de l'examen, dont les épreuves anticipées sont organisées en juin 2013.

Les modalités d'évaluation de cette nouvelle épreuve anticipée sont définies par la note de service n° 2012-076 du 26 avril 2012 publiée au BOEN n° 21 du 24 mai 2012.

1/ Règlement d'examen

Cette épreuve concerne tous les candidats de la série ST2S (candidats scolaires des lycées publics, des lycées privés sous contrat, candidats des lycées privés hors contrat, individuels ou inscrits au CNED).

Il s'agit d'une épreuve orale composée de deux phases (5 mn d'exposé suivi de 10 mn d'entretien) pour les candidats scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat. Pour les autres catégories de candidats l'épreuve dure 20 mn (10 mn d'exposé, 10 mn d'entretien).

L'épreuve donne lieu à une note sur 20 points. Seuls les points supérieurs à la moyenne de 10/20, affectés du coefficient 2, sont pris en compte dans le calcul de la note globale comptant pour l'obtention du baccalauréat.

2/ Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectifs d'évaluer les compétences suivantes :

- collecter des données pertinentes relatives aux différents champs disciplinaires ;
- traiter et analyser les données collectées en intégrant les apports des différentes disciplines ;
- vérifier l'adéquation entre les résultats des recherches et les hypothèses initiales, identifier les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la démarche ;
- expliquer les choix réalisés lors des activités interdisciplinaires et rendre compte des résultats ;
- faire preuve d'initiative, travailler en équipe ;
- soutenir une présentation orale sur le sujet traité.

Cette épreuve porte sur les programmes de la classe de première des enseignements suivants :

- sciences et techniques sanitaires et sociales ;
- biologie et physiopathologie humaines ;
- mathématiques ou sciences physiques et chimiques.

Les thèmes peuvent concernés tout fait de société posant des questions sanitaires et/ou sociales, abordés ou non dans les programmes.

3/ Organisation de l'épreuve

3-1 Il appartient à chaque chef d'établissement public et privé sous contrat d'organiser l'épreuve dans le cadre du lycée en se conformant aux instructions ministérielles.

Il devra nommer des examinateurs en nombre suffisant pour assurer l'évaluation de tous les candidats de l'établissement et permettre de couvrir l'ensemble des disciplines concernés par les Activités interdisciplinaires.

La liste des examinateurs (annexe 1) ainsi que la période prévisionnelle de l'évaluation seront transmis à la DIEC 2-02 au plus tard le 07 décembre 2012.

Sur cette base les chefs d'établissement établiront les convocations individuelles selon le modèle publié en annexe n° 2.

Ce n'est que dans l'hypothèse où le nombre des enseignants évaluateurs de l'établissement est insuffisant pour assurer la soutenance orale que vous pourrez procéder à des échanges de professeurs entre plusieurs établissements. Dans ce cas exceptionnel, j'établirai les convocations des professeurs, en fonction des éléments que vous m'adresserez (nom du professeur, discipline, établissement d'origine).

Je convoquerai également le professeur que vous me proposerez pour être membre de la commission académique d'harmonisation.

3-2 Cas des candidats issus des établissements privés hors contrat, individuels ou inscrits au CNED.

Ils sont rattachés aux centres suivants :

- lycée Romane Embrun pour les candidats originaires des Hautes Alpes
- lycée A. D. Neel Digne pour les candidats originaires des Alpes de Haute Provence
- lycée Marie Curie Marseille pour les candidats originaires de Marseille
- lycée J. Cocteau Miramas pour les candidats originaires des Bouches du Rhône hors Marseille

Les chefs d'établissements adresseront le 26 novembre 2012, à la DIEC 2-02, la liste du matériel mis à disposition des candidats pour la soutenance orale (ordinateurs, logiciels disponibles, vidéo-projecteurs, etc...). La DIEC informera les candidats concernés.

4/ Evaluation des candidats

L'évaluation des candidats se déroulera, au cours du troisième trimestre scolaire, dans la période prévisionnelle que chaque établissement m'a transmis.

4-1 Pour les candidats scolaires relevant des établissements publics et privés sous contrat l'épreuve comprend deux parties.

- L'évaluation de la démarche du candidat et de son investissement donne lieu à une note sur 8 points attribuée par au moins deux professeurs ayant suivi les activités interdisciplinaires du groupe de candidats concernés.

Elle fait l'objet d'une fiche établie selon le modèle en annexe 3.

L'évaluation est accompagnée d'appréciations détaillées sur les compétences évaluées.

- L'évaluation de la soutenance orale réalisée au cours du troisième trimestre donne lieu à une note sur 12 points.

Elle se décompose en deux phases :

- une présentation collective : chaque candidat du groupe (2 à 3 élèves) expose une partie du travail, selon un déroulement librement choisi ; chaque candidat dispose d'une durée de 5 minutes ;
- un entretien individuel d'une durée de 10 minutes par candidat. Il porte sur l'ensemble de la présentation effectuée par le groupe. Pendant cet entretien, les autres candidats du groupe seront mis en loge surveillée.

Il vous appartiendra de procéder aux affectations des différents groupes de candidats auprès de chaque binôme d'examineurs.

L'éventualité d'une absence justifiée d'élèves doit être prévue dans l'organisation de l'épreuve.

Lorsque l'absence de l'élève est de courte durée, il est vivement souhaitable qu'il puisse réaliser la soutenance orale, au besoin individuellement, à son retour dans l'établissement.

L'absence non justifiée lors de la soutenance orale permet malgré tout l'attribution d'une note au candidat. Dans ce cas, les examinateurs mentionneront l'absence sur la fiche d'évaluation et porteront la note zéro à cette partie de l'épreuve. La note saisie sur le bordereau informatique de notation sera celle attribuée à la partie « démarche du candidat et de son investissement » notée sur 8 points.

A l'issue de l'évaluation la fiche individuelle de notation établie selon le modèle en annexe 3 bis est renseignée par le binôme d'évaluateurs.

La note globale sur 20 exprimée en nombre entier (évaluation de la démarche du candidat et de son investissement et évaluation de la soutenance orale) est reportée sur le bordereau informatique de notation.

- 4-2 Pour les candidats issus des établissements privés hors contrat, individuels ou inscrits au CNED, l'épreuve consiste en une soutenance orale **individuelle** d'une durée de 20 minutes. Elle débute par un exposé de 10 minutes et se poursuit par un entretien de 10 minutes.

La commission d'évaluation composée de deux professeurs en charge de l'épreuve dans leur établissement remplira la fiche d'évaluation établie selon le modèle en annexe n° 4.

Les notes proposées seront saisies au plus tard le mercredi 22 mai 2013. Les bordereaux informatiques de notation vous seront adressés début mars.

5/ Commission académique d'harmonisation

Les statistiques destinées à permettre l'harmonisation des notes seront établies par mes soins à partir du fichier académique des notes pour être mises à disposition de la commission académique d'harmonisation de la notation.

La commission académique d'harmonisation se réunira au lycée Jean Cocteau à Miramas le jeudi 30 mai 2013 à partir de 13 heures.

Chaque chef d'établissement désignera un représentant que je convoquerai.

Seront apportées :

- les fiches individuelles d'évaluation classées par ordre alphabétique
- le bordereau informatique de notation
- un compte rendu du déroulement de l'épreuve établi selon le modèle joint en annexe n° 5

A l'issue de l'harmonisation les notes modifiées seront saisies par le rectorat DIEC 2-02.

Les supports ayant servi de support à la soutenance orale seront restitués aux élèves à l'issue de l'évaluation. Les bordereaux de notation et les fiches d'évaluation sont conservés par le centre d'épreuve.

6/ Indemnités

Pour me permettre d'ouvrir droit et de valider dans l'application IMAG'IN les indemnités de vacances dues aux intervenants qui auront assuré l'évaluation des candidats issus des établissements privés hors contrat, individuels ou inscrits au CNED, vous m'adresserez, à l'issue de l'évaluation et au plus tard le 14 mai 2013, un tableau recensant pour chaque professeur évaluateur le nombre de candidats interrogés selon le modèle en annexe n° 6.

7/ Calendrier

- 26 novembre 2012 transmission à la DIEC 2-02 par les quatre centres d'épreuves désignés pour l'évaluation des candidats des établissements privés hors contrat et individuels de la liste du matériel disponible
- Le 7 décembre 2012 au plus tard transmission à la DIEC 2-02 de la liste des examinateurs et du calendrier de l'évaluation
- Début mars 2013 transmission aux établissements des bordereaux informatiques de notation
- Troisième trimestre scolaire, selon le calendrier que vous avez arrêté, évaluation de la soutenance orale
- 22 mai 2013 date limite de saisie des notes
- 30 mai 2013 réunion de la commission académique d'harmonisation lycée Jean Cocteau Miramas
- Début juin 2013 saisie des notes modifiées par la DIEC 2-02

Signataire : Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille

EPREUVE ANTICIPEE D'ACTIVITES INTERDISCIPLINAIRES DE LA SERIE ST2S
SESSION DE JUIN 2013

LISTE DES EXAMINATEURS ET DATE(S) DES SOUTENANCES ORALES

ETABLISSEMENT :

DATE(S) DE L'EPREUVE : à indiquer obligatoirement

.....

DISCIPLINE	PROFESSEUR AFFECTES	RESERVE*
STMS		
BIOLOGIE-PHYSIOPATHOLOGIE HUMAINE		
SCIENCES PHYSIQUES		
MATHEMATIQUES		

* Il n'est pas obligatoire de prévoir un examinateur de réserve pour chacune des 4 disciplines

Nom du professeur proposé pour être membre de la commission académique d'harmonisation

M. Mme

Le chef d'établissement
(signature et cachet de l'établissement)

A renvoyer pour le 7 décembre 2012

ANNEXE 2

MODELE DE CONVOCATION

Le chef d'établissement
proviseur du lycée

à

M Mme
lycée

A

le

Objet : Evaluation des activités interdisciplinaires - baccalauréat technologique série ST2S
Référence Note de service ministérielle n° 2012-076 du 26 avril 2012 – BO n° 21 du 24 mai 2012

Je vous prie de bien vouloir assurer les fonctions d'évaluateurs de la soutenance orale de l'épreuve obligatoire anticipée d'activités interdisciplinaires.

DATES ET HEURES	Nombre de candidats

Il vous appartient de vous conformer aux instructions ministérielles visées en référence, de renseigner l'annexe n° 3bis et de saisir les notes attribuées aux candidats dans l'application lotanet avant le 22 mai 2013.

Le chef d'établissement

ANNEXE 3

**Epreuve anticipée d'activités interdisciplinaires
Fiche d'évaluation de la démarche du candidat et de son investissement**

SESSION :	
NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE :
	ACADEMIE :
THEME TRAITE :	

Critères d'évaluation		Très Insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Démarche de recherche	Rigueur de la démarche				
	Diversité des sources d'information				
	Fiabilité des sources d'information				
	Pertinence des sources d'information				
Organisation du travail	Planification du travail				
	Répartition des tâches				
Investissement	Participation au travail de groupe				
	prise d'initiative				

NOTE :	/8
---------------	-----------

COMMENTAIRES	
Noms et prénoms des examinateurs	Date et signatures

**Epreuve anticipée d'activités interdisciplinaires
Fiche d'évaluation de la soutenance orale**

SESSION :	
NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE :
	ACADEMIE :
THEME TRAITE :	

Critères d'évaluation		Très Insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Support présenté	pertinence du support				
	qualité de la rédaction du support (clarté, soin et richesse)				
Présentation	structuration de la présentation				
	utilisation efficace du support				
	présentation de la démarche de recherche				
	présentation des résultats de recherche				
	intégration des apports disciplinaires				
Entretien	raisonnements développés à partir des questions posées				
	pertinence des réponses du candidat aux questions posées				
	maîtrise des connaissances mobilisées				
Expression orale	clarté du propos				
	rigueur du vocabulaire				

NOTE : **/12**

COMMENTAIRES	
Noms et prénoms des examinateurs	Date et signatures

ANNEXE 4

**Epreuve anticipée d'activités interdisciplinaires
Fiche d'évaluation de la démarche du candidat et de la soutenance orale**

SESSION :	
NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE :
	ACADEMIE :
THEME TRAITE :	

Critères d'évaluation		Très Insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Démarche de recherche	Rigueur de la démarche				
	Diversité des sources d'information				
	Fiabilité des sources d'information				
	Pertinence des Sources d'information				
Support présenté	Pertinence du support				
	Qualité de la rédaction du support (clarté, soin et richesse)				
Présentation	Structuration de la présentation				
	Utilisation efficace du support				
	Présentation de la démarche de recherche				
	Présentation des résultats de recherche				
	Intégration des apports disciplinaires				
Entretien	raisonnements développés à partir des questions posées				
	Pertinence des réponses du candidat aux questions posées				
	Maîtrise des connaissances mobilisées				
Expression orale	Clarté du propos				
	Rigueur du vocabulaire				

NOTE :	/20
---------------	------------

COMMENTAIRES	
Noms et prénoms des examinateurs	Date et signatures

EPREUVE ANTICIPEE D'ACTIVITES INTERDISCIPLINAIRES DE LA SERIE ST2S
SESSION DE JUIN 2013

BILAN DU DEROULEMENT DES EPREUVES PAR ETABLISSEMENT
(principaux problèmes rencontrés, solutions trouvées, éléments positifs, propositions...)

- **Création des groupes d'examineurs et du planning des épreuves. Convocations.**

- **Déroulement des soutenances orales.**

- **Réaction des candidats.**

- **Réactions des professeurs de l'établissement ayant encadré les AI.**

- **Réactions des professeurs ayant participé à la soutenance orale.**

- **Le point de vue global du Chef d'Etablissement.**

signature du chef d'établissement
(et cachet de l'établissement)

Document à apporter à la commission académique d'harmonisation le 30 mai 2013
(lycée J. Cocteau Miramas)

ANNEXE 6

**DIEC 2-02
Mme LAURENT**

Etablissement

**Recensement des professeurs évaluateurs de l'épreuve d'Activités interdisciplinaires
Candidats issus des établissements privés hors contrat, individuels, inscrits au CNED**

Nom, Prénom des professeurs	Disciplines	Nombre de candidats

Document à renvoyer pour le 14 mai 2013